



DES DROITS POUR LA NATURE ?

L'idée de « droits de la nature » n'est plus seulement une hypothèse curieuse de philosophe ; elle n'est plus seulement un élément rhétorique du discours en défense de la « Terre-Mère », elle a donné lieu à une institution juridique concrète et à un début de jurisprudence. Depuis 2008, la Constitution de l'Équateur fait de « la Nature, ou Pacha Mama » une personne juridique. Elle lui a attribué des droits en propre, indépendants des droits des personnes humaines, exigibles devant les tribunaux.

Ce livre fournit les éléments d'analyse historique, juridique et anthropologique qui sont nécessaires pour comprendre le sens d'une institution si particulière. Il s'attache en même temps à dégager les enjeux philosophiques de cette expérience inédite en matière de droit des non-humains.

Tristan LEFORT-MARTINE étudie la philosophie à l'ENS de Lyon. Il a également traduit l'article Should trees have standing ? de Christopher Stone qui, dès 1972, défendait l'idée de personnification des objets naturels, sous le titre Les arbres doivent-ils pouvoir plaider ?, Éditions Le Passager clandestin, 2017.

Photo de couverture :
© Filipe Frazao - 123rf.com

ISBN : 978-2-343-13684-4

14 €



Tristan LEFORT-MARTINE

DES DROITS POUR LA NATURE ?

Tristan LEFORT-MARTINE

DES DROITS POUR LA NATURE ?

L'expérience équatorienne



INTER-NATIONAL
Série Premières Synthèses

L'Harmattan